

sensibiliser les consommateurs grâce aux labels est plutôt mince, et ceux-ci pourront même être tentés d'ignorer ce facteur « juste cette fois-ci ».

11. La solution au problème du travail des enfants, particulièrement aux pires formes d'exploitation, va bien au-delà de l'étiquetage des produits exportés. Le nombre d'enfants en cause et la variété des industries qui utilisent de la main-d'oeuvre enfantine sont tels que l'étiquetage ne peut toucher qu'un nombre très limité d'enfants exploités.

#### **4.2 Le Canada devrait-il inclure l'investissement dans le label RUGMARK dans sa stratégie pour éliminer l'utilisation de la main-d'oeuvre enfantine?**

Le programme RUGMARK reste largement expérimental; il est fondé sur des hypothèses au sujet de l'influence de mesures réglementaires dans une industrie qui, depuis de nombreuses années, contourne les règlements. Le Canada devrait envisager de suivre l'évolution de RUGMARK, et lorsque le programme commencera à s'intéresser autant à enregistrer les enfants que les tapis afin de pouvoir déterminer le sort qui leur est réservé, il pourrait alors envisager de l'appuyer sur la base de ce que le programme peut faire pour les enfants.

Pour le moment, on ne sait pas comment un mouvement de consommateurs peut être maintenu, à supposer qu'il puisse l'être, ni si ce dernier peut contribuer au changement social. Le programme RUGMARK peut sensibiliser davantage le public au problème du travail des enfants et possiblement permettre de retirer les enfants du secteur du tapis. On peut cependant se demander si cela suffit. Le Canada doit mettre en balance l'investissement dans cette expérience et une plus grande focalisation sur une combinaison de mesures de prévention et de réadaptation à grande portée.

#### **4.3 Où est l'avantage comparatif?**

Pour le Canada, l'avantage comparatif consiste à consacrer des ressources additionnelles aux programmes qui visent à prévenir le travail des enfants en corrigeant les conditions sociales, culturelles, économiques et environnementales qui en sont la cause. Pour stimuler des changements sur les plans social, culturel et économique, il serait assez peu coûteux de chercher à mobiliser des appuis en faveur de l'application des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'une modification des politiques afin de rendre l'enseignement primaire obligatoire pour tous les enfants. Les fonds que le Canada investit dans l'éducation primaire dans le cadre des programmes de développement consacrés aux enfants, qu'on estime à moins de 10 % de ces programmes, devraient être portés à 25 %.